



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2023 12 19

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Gaétan Dupras, Violette Leroux, Steeve Lessard, Anne-Marie Martel, Catherine Martel, Marie-Claude Richer, Pierre Spénard, François St-Michel et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Pascal Fortin et Maryse Firth

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 32. Le quorum est constaté.

CA-3718-231219

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Anne-Marie Martel propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 24 octobre 2023 et extraordinaire du 28 novembre 2023
4. Questions du public
5. Points d'information
 - 5.1 Rapport de la direction générale
 - 5.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 5.4 Correspondance
 - 5.4.1 Lettre du ministre de l'Éducation en lien avec la sous-mesure 50632 – Démolition d'un bâtiment
 - 5.4.2 Confirmation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au CSSVT relative à la future école dans le secteur Moco
 - 5.4.3 Demande de dérogation
6. Points de décision
 - 6.1 Octroi de contrats pour la réalisation de travaux de rénovation
 - 6.2 Rapport annuel 2022-2023

- 6.3 Dépôt des états financiers au 30 juin 2023 et du rapport annuel du vérificateur externe
- 6.4 Redécoupage Beauharnois
- 6.5 Calendriers scolaires 2024-2025
- 6.6 Avis de non-renouvellement du bail du CISSSM
- 6.7 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à offrir un accompagnement aux directions d'établissements en début de carrière
- 6.8 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteur d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'université Téluq.
- 7 Comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité des ressources humaines
- 8 Comité de parents
- 9 Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 10 Levée de la séance
- 11 Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3719-231219

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

M. Robin St-Pierre propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 28 novembre 2023 et M. Pierre Spénard propose qu'ils soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 24 octobre 2023 et le 19 décembre 2023.

5.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 24 octobre dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement d'un différend sur lequel celui-ci a procédé à une enquête. Le rapport a été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

5.4 Correspondance

- 5.4.1 Lettre du ministre de l'Éducation en lien avec la sous-mesure 50632 – Démolition d'un bâtiment
- 5.4.2 Confirmation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au CSSVT relative à la future école dans le secteur Moco
- 5.4.3 Demande de dérogation

6. POINTS DE DÉCISION

CA-3720-231219

6.1 Octroi de contrats pour la réalisation de travaux de rénovation

CONSIDÉRANT la liste des travaux de rénovation planifiés tenant compte des critères de priorisation établis par le ministère de l'Éducation (MEQ) dans les règles budgétaires d'investissement et visant la diminution de l'indice de vétusté du bâtiment, soit :

Établissement	Numéro de projet	Nom descriptif du projet	Montant alloué au projet
002 Notre-Dame-de-la-Paix	230020028	Remplacement de la couverture de toit en pente	312 000,00 \$
003 Saint-Etienne	230030022	Remplacement des finis intérieurs, éclairage et panneaux électriques	833 718,00 \$
005 Saint-Paul	230050031	Remplacement du réseau de chauffage	981 998,00 \$

006 Sacré-Cœur (Ste-Martine)	230060033	Rénovation du stationnement et canalisation pluviale	332 185,00 \$
012 Notre-Dame-du-Rosaire	230120037	Rénovation des blocs sanitaires	917 000,00 \$
017 Marie-Rose	230170024	Rénovation des blocs sanitaires	601 065,00 \$
020 Sainte-Agnès	230200022	Mise à niveau de l'entrée électrique et des services	497 000,00 \$
020 Sainte-Agnès	230200021	Remplacement des finis intérieurs	304 000,00 \$
022 Langlois	230220034	Rénovation des façades	780 000,00 \$
024 Dominique-Savio	230240015	Remplacement des fenêtres	552 481,00 \$
025 Notre-Dame-du-Saint-Esprit	230250022	Rénovation des blocs sanitaires	921 000,00 \$
026 Sacré-Cœur (Valleyfield)	230260036	Mise à niveau de l'entrée électrique et des services	499 700,00 \$
026 Sacré-Cœur (Valleyfield)	230260035	Rénovation de la finition extérieure et remplacement des fenêtres	632 201,00 \$
028 Edgar-Hébert	230280051	Rénovation du gymnase et des façades	662 964,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	230350150	Installation DAR - dispositifs anti-retour sur eau potable	250 000,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	230350148	Remplacement de la couverture des toits plats	977 000,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	230350149	Rénovation du gymnase	402 963,00 \$
036 Sainte-Martine	230360036	Rénovation des façades	959 662,00 \$
039 De la Baie-Saint-François	230390101	Rénovation des façades	496 753,00 \$
040 Arthur-Pigeon	230400097	Remplacement de la couverture des toits plats	931 936,00 \$
043 Sainte-Cécile	230430027	Rénovation système de chauffage et des conduites	847 613,00 \$
044 Centre du Nouvel-Envol	230440046	Remplacement de la couverture des toits plats	1 800 000,00 \$
047 Centre des Artisans	230470007	Remplacement des fenêtres et des portes	357 062,00 \$
049 Centre de la Pointe-du-Lac	230490068	Remplacement de la couverture des toits plats	1 400 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le CSSVT doit aller en appels d'offres publics, conformément au règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'accompagnement des firmes de professionnels pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance partielle pour la réalisation des travaux de rénovation de nos bâtiments, en conformité avec toutes les normes, exigences, réglementation et les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux de rénovation de nos bâtiments afin d'atteindre les cibles établies par le MEQ pour le parc immobilier;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants alloués en investissement totalisant 17,3 M\$ de la mesure de maintien d'actifs immobiliers en 2023-2024, pour la réalisation des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux de rénovation a été soumise à la direction générale des infrastructures du MEQ;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires des centres de services scolaire pour les investissements établis par le MEQ pour l'année scolaire 2023-2024, pour la réalisation des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles;

Mme Catherine Martel propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands octroie le contrat aux entrepreneurs qui auront présenté la plus basse soumission pour chacun des travaux de construction, dans le respect des règles budgétaires et à l'intérieur des montants alloués en investissement totalisant 17,3 M\$ de la mesure de maintien d'actifs immobiliers en 2023-2024, pour les travaux de rénovation planifiés mentionnés au tableau ci-dessous :

Établissement	Numéro de projet	Nom descriptif du projet	Montant alloué au projet
002 Notre-Dame-de-la-Paix	230020028	Remplacement de la couverture de toit en pente	312 000,00 \$
003 Saint-Etienne	230030022	Remplacement des finis intérieurs, éclairage et panneaux électriques	833 718,00 \$
005 Saint-Paul	230050031	Remplacement du réseau de chauffage	981 998,00 \$
006 Sacré-Cœur (Ste-Martine)	230060033	Rénovation du stationnement et canalisation pluviale	332 185,00 \$
012 Notre-Dame-du-Rosaire	230120037	Rénovation des blocs sanitaires	917 000,00 \$
017 Marie-Rose	230170024	Rénovation des blocs sanitaires	601 065,00 \$
020 Sainte-Agnès	230200022	Mise à niveau de l'entrée électrique et des services	497 000,00 \$
020 Sainte-Agnès	230200021	Remplacement des finis intérieurs	304 000,00 \$
022 Langlois	230220034	Rénovation des façades	780 000,00 \$

024 Dominique-Savio	230240015	Remplacement des fenêtres	552 481,00 \$
025 Notre-Dame-du-Saint-Esprit	230250022	Rénovation des blocs sanitaires	921 000,00 \$
026 Sacré-Cœur (Valleyfield)	230260036	Mise à niveau de l'entrée électrique et des services	499 700,00 \$
026 Sacré-Cœur (Valleyfield)	230260035	Rénovation de la finition extérieure et remplacement des fenêtres	632 201,00 \$
028 Edgar-Hébert	230280051	Rénovation du gymnase et des façades	662 964,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	230350150	Installation DAR - dispositifs anti-retour sur eau potable	250 000,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	230350148	Remplacement de la couverture des toits plats	977 000,00 \$
035 Patriotes-de-Beauharnois	230350149	Rénovation du gymnase	402 963,00 \$
036 Sainte-Martine	230360036	Rénovation des façades	959 662,00 \$
039 De la Baie-Saint-François	230390101	Rénovation des façades	496 753,00 \$
040 Arthur-Pigeon	230400097	Remplacement de la couverture des toits plats	931 936,00 \$
043 Sainte-Cécile	230430027	Rénovation système de chauffage et des conduites	847 613,00 \$
044 Centre du Nouvel-Envol	230440046	Remplacement de la couverture des toits plats	1 800 000,00 \$
047 Centre des Artisans	230470007	Remplacement des fenêtres et des portes	357 062,00 \$
049 Centre de la Pointe-du-Lac	230490068	Remplacement de la couverture des toits plats	1 400 000,00 \$

QUE le directeur des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé à signer l'avis d'adjudication de chacun des contrats confirmant l'engagement du plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour tous les travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3721-231219

6.2 Rapport annuel 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit préparer un rapport annuel, conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de cette même loi, afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son Plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands a dûment publié un avis public comme prescrit à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands a préparé et a présenté son rapport annuel publiquement lors de la séance du conseil d'administration.

M. Yannick Brière propose

DE procéder au dépôt du rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

DE transmettre une copie du rapport au ministre de l'Éducation et le rendre public au plus tard le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3722-231219

6.3 Dépôt des états financiers au 30 juin 2023 et du rapport du vérificateur général

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 286 de Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration du centre de services scolaire, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2022-2023 ont été présentés au comité de vérification le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands a dûment publié un avis public, comme prescrit à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique;

Mme Anne-Marie Martel propose

DE prendre acte du dépôt des états financiers du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands au 30 juin 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant BCGO S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, lesquels sont préparés selon la forme prescrite par le ministère de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3723-231219

6.4 Redécoupage Beauharnois

CONSIDÉRANT l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le centre de services scolaire a la responsabilité d'établir la répartition et les destinations de ses immeubles en tenant compte notamment des locaux mis à sa disposition, de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert d'élève, qui prévoit que le centre de services scolaire détermine un territoire spécifique pour chaque école;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle pour les ordres préscolaires et primaires projetées par le ministère de l'Éducation pour le territoire de Beauharnois;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle établies par le centre de services scolaire sur une période de 5 à 10 ans pour le territoire de Beauharnois;

CONSIDÉRANT les projections de nouvelles constructions résidentielles fournies par la Ville de Beauharnois sur une période de plus de 5 ans;

CONSIDÉRANT les projections de groupes-classes par niveau prévues par le centre de services scolaire pour les écoles Saint-Paul/Nouvelle-École, Jésus-Marie, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Eugène, Saint-Étienne-de-Beauharnois sur une période de plus de 5 ans;

CONSIDÉRANT le changement de vocation adulte vers le secteur jeune préscolaire et primaire du bâtiment la Nouvelle-École;

CONSIDÉRANT la demande au PQI de construction d'une école de 24 classes sur le terrain de l'école Saint-Paul;

CONSIDÉRANT la mise en place de classes modulaires temporaires dans le secteur de Beauharnois;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des locaux des écoles du territoire de Beauharnois établi par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'atteinte ou le dépassement du taux d'occupation des locaux des écoles du territoire de Beauharnois établi par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les recommandations et proposition reçues dans le cadre de la démarche de consultation du redécoupage du secteur Beauharnois;

CONSIDÉRANT l'analyse de plusieurs scénarios afin de prendre une décision optimale afin de répondre aux besoins de nos élèves;

CONSIDÉRANT le respect des objectifs du redécoupage dans le choix des propositions présentées lors de la consultation, soit :

- Favoriser la fréquentation de l'école de secteur; l'établissement scolaire le plus près de la résidence;
- Favoriser la fréquentation du même établissement scolaire tout au long de leur parcours;
- Assurer l'utilisation fonctionnelle de nos écoles et prévoir les nouveaux secteurs résidentiels.

CONSIDÉRANT que l'ajout de la fratrie à la transition progressive alourdirait davantage le processus de réorganisation de la clientèle, donc davantage de transferts entre les écoles;

CONSIDÉRANT que le parent a toujours la possibilité de faire une demande de choix de parents dans l'établissement de son choix;

Mme Catherine Martel propose

QUE le projet Redécoupage secteur Beauharnois 2024-2025 soit adopté et que la proposition numéro deux soit mise en œuvre pour l'année scolaire 2024-2025;

QUE soient ajoutées les adresses 101 à 311 du chemin Saint-Louis au territoire de l'école Jésus-Marie à la proposition retenue. Les adresses 312 à 430 du chemin Saint-Louis demeureront au territoire de l'école Saint-Paul.

QUE la Politique relative à l'admission, l'inscription et au transfert des élèves dans les écoles soit modifiée afin de permettre aux parents concernés par le changement de territoire de faire le choix de poursuivre la scolarisation de leur enfant dans leur école primaire actuelle jusqu'à la fin de leur cheminement primaire ou bien d'être scolarisé dans leur nouvelle école de territoire. La politique est modifiée, comme suit :

10.3 Redécoupage Beauharnois 2024-2025

Les parents de l'élève de l'enseignement préscolaire ou primaire qui, à la suite du redécoupage du secteur Beauharnois en vue de l'année scolaire 2024-2025, se voient attribuer une école de territoire différente de celle établie pour l'année 2023-2024 ont le choix de poursuivre la scolarisation de leur enfant dans leur école primaire actuelle jusqu'à la fin de leur cheminement primaire ou bien d'être scolarisés dans leur nouvelle école de territoire.

L'ensemble des dispositions de la présente politique et de la Politique sur le transport scolaire s'appliquent, et ce, peu importe le choix exercé, par les parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3724-231219

6.5 Calendriers scolaires 2024-2025

CONSIDÉRANT le résultat des consultations menées dans le cadre de la démarche d'élaboration des calendriers scolaires aux secteurs de la formation générale aux jeunes, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT les encadrements applicables lors de l'élaboration des calendriers CSSVT.

Mme Anne-Marie Martel propose

QUE les calendriers scolaires 2024-2025 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3725-231219

6.6 Avis de non-renouvellement du bail du CISSSME

CONSIDÉRANT que le CISSSME et le CSSVT ont conclu un bail de location d'espace de bureaux au centre Sainte-Cécile, et ce, pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le bail intervenu arrivera à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.2 du bail, le CSSVT doit donner un préavis de 12 mois afin d'éviter la reconduction automatique;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces du CSSVT et le plan d'organisation scolaire adopté par le conseil d'administration;

M. Steeve Lessard propose

De mandater et d'autoriser la direction générale à signer et transmettre pour et au nom du CSSVT l'avis de non-renouvellement du bail intervenu avec le CISSSME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à offrir un accompagnement aux directions d'établissements en début de carrière

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.9.3 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT, ce dernier procède par octroi de gré à gré pour tous ses contrats de services professionnels avec une personne physique dont le montant de la dépense est inférieur à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.9 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT permet au conseil d'administration d'autoriser le centre de services scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en biens, en services ou en travaux de construction selon un mode d'adjudication autre que ceux prévus dans sa politique pourvu que, ce faisant, le centre de services scolaire respecte ses principes;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des honoraires pour réaliser le mandat se situe entre 24 000 \$ et 28 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Girard, ayant occupé la fonction de directeur d'établissement, possède une connaissance accrue du réseau scolaire et du CSSVT;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du CSSVT que les directions d'établissement en début de carrière soient accompagnées par un professionnel ayant une connaissance du réseau des centres de services scolaires de même que des tâches et du rôle d'une direction d'établissement.

M. François St-Michel propose

D'autoriser le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands à procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré de plus de 10 000 \$ avec une personne physique pour des services professionnels visant à offrir un accompagnement aux directions d'établissement en début de carrière.

D'autoriser le directeur général adjoint à la réussite à signer les contrats à intervenir avec l'adjudicataire choisi, soit M. Michel Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteur d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'université Têluq

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.9.3 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT, ce dernier procède par octroi de gré à gré pour tous ses contrats de services professionnels avec une personne physique dont le montant de la dépense est inférieur à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.9 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT permet au conseil d'administration d'autoriser le centre de services scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en biens, en services ou en travaux de construction selon un mode d'adjudication autre que ceux prévus dans sa politique pourvu que, ce faisant, le centre de services scolaire respecte ses principes;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des honoraires pour réaliser le mandat se situe entre 60 000 \$ et 70 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Girard possède une connaissance accrue du réseau scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de tous que les enseignants non légalement qualifiés du CSSVT qui sont inscrits à l'Université TÉLUQ puissent bénéficier d'un accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation remboursera les honoraires encourus pour cet accompagnement.

M. Yannick Brière propose

D'autoriser le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands à procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré de plus de 10 000 \$ avec une personne physique pour des services professionnels visant à accompagner des enseignants non légalement qualifiés détenteurs d'un baccalauréat qui suivent des cours à l'Université TÉLUQ.

D'autoriser le directeur général adjoint à la réussite à signer les contrats à intervenir avec l'adjudicataire choisi, soit M. Michel Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 28 novembre dernier afin de discuter des orientations en lien avec les recommandations du Protecteur régional de l'élève au terme de ses enquêtes. Le comité propose que les recommandations soient déposées en point d'information lors des séances du conseil d'administration, et ce, après traitement par le délégataire prévu au règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs.

7.2 Comité de vérification

M. Gaétan Dupras mentionne que la rencontre du 12 décembre dernier portait sur la présentation des états financiers.

7.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil.

8. COMITÉ DE PARENTS

La première rencontre de l'année 2023-2024 a eu lieu le 13 décembre dernier. Au cours de cette rencontre, Mme Vranderick est venue s'entretenir avec le comité pour discuter de la coopération des établissements avec les parents. De plus, le comité sollicite une présentation de Me Langevin en lien avec le projet de loi 23.

9. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a pas de questions du public.

CA-3728-231219

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 19, M. Steeve Lessard propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS